

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-175 du 30 novembre 2022
Portant sur l'autorisation de dépôt d'une demande de DSIL
« Cabinet médical de Chénérailles »**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente novembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Peyrat la Nonière, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 24/11/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 6	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, VIRGOULAY à JOULOT, DESGRANGES à VIALTAIX, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

Excusés : DESCLOUX, SIMONET B, SCHMIDT, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET

Secrétaire de séance : Alain LUQUET

Rapporteur : Denis RICHIN, Vice-président

La communauté de communes est propriétaire du cabinet médical sur la commune de Chénérailles.

Il est proposé de réaliser des travaux d'amélioration énergétique sur ce bâtiment pour réduire notamment, les problèmes d'inconfort thermique ressenti pendant la période estivale, par les professionnels de santé et les patients fréquentant les locaux, et réduire les dépenses liées au chauffage en période hivernale.

Compte-tenu que cette opération serait susceptible d'être éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, il est proposé également d'autoriser le Président à solliciter la DSIL pour 2023 dans le cadre de ce projet de travaux.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subvention (taux 80 %)	Montant
Travaux	140 000 €	Subvention DETR 40 %	56 000 €
		Subvention DSIL 40 %	56 000 €
		Autofinancement	28 000 €
TOTAL HT	140 000 €	TOTAL HT	140 000 €

Le montant des travaux estimés, reste à définir

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20221130-2022-175-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le dépôt d'un dossier DSIL pour l'année 2023 ;
- AUTORISE le Président à solliciter d'autres aides financières dans le cadre de ce projet ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 19 décembre 2022
Pour copie conforme, le 19 décembre 2022

Le Président,
Gérard GUYONNET

